

1) – PRÉSENTATION DE LA PROFESSION

La couverture et les techniques du toit consistent à assurer l'étanchéité des toitures (mettre hors d'eau les différentes formes de combles). Un bel ouvrage doit s'intégrer dans l'environnement, alliant la technique à l'esthétique dans de bonnes conditions de durabilité.

A la fois du passé, du présent et de l'avenir, le couvreur puise son inspiration et sa maîtrise à toutes les sources du savoir. Il restaure et préserve les bâtiments anciens, répond aux exigences de bien-être d'aujourd'hui et innove par l'utilisation de produits issus de nouvelles technologies.

2) – LE TITULAIRE DU C.A.P. DE COUVREUR

Suivant la structure de l'entreprise, le titulaire du C.A.P de couvreur est amené à travailler au sein d'une équipe composée de 2 à 3 salariés. Il est sous la responsabilité directe du chef d'équipe, du chef de chantier ou du chef d'entreprise. Il peut évoluer vers une de ces trois fonctions.

L'activité sera réalisée sur les ouvrages suivants :

- Les versants
- Les lucarnes dites à chevalet, à capucine, rampante.
- Les fenêtres de toit, châssis ouvrant ou fixe.
- Les outeaux triangulaires ou plats
- Les souches de cheminées.
- Les sorties de ventilation.

Il travaille principalement à l'extérieur et en hauteur, ce qui requiert de bonnes aptitudes physiques. Il participe au respect des règlements en matière de prévention des risques professionnels.

Il participe à la préparation et à l'organisation du chantier.

Il participe à l'installation des échafaudages, des éléments de sécurité individuels et collectifs.

Il assure une protection efficace de son environnement immédiat (plafond, jardin, etc...).

Il peut être amené à déposer des éléments nécessitant une protection individuelle (matériaux isolants, plaques amiantées, etc...).

Il participe au tri sélectif des matériaux déposés.

Il peut démonter des ouvrages en vue de leur réutilisation.

Il doit avoir des connaissances sur les matériaux employés, sur les styles architecturaux spécifiques à la région.

Il doit pouvoir appliquer les techniques de mise en œuvre sur des toitures planes dont les délimitations et/ou pénétrations forment des lignes simples (droites, biaisées ou brisées). La réalisation des intersections est faite avec le matériau de surface courante et/ou avec des compléments d'étanchéité métalliques. Les couvertures métalliques relèvent de la méthode dite de pose à tasseaux et/ou à joint debout, en feuilles et/ou longues feuilles.

Il pose les supports des éléments de couverture, d'écrans de sous-toiture, d'isolation thermique, d'isolation acoustique, de bardage et d'étanchéité.

Il façonne et pose les systèmes d'évacuation des eaux pluviales (gouttières, chéneaux etc...).

Il réalise et pose des éléments de raccords métalliques.

Il participe à la pose des appareillages faisant appel à la domotique.

Il est en relation avec d'autres corps d'état (maçonnerie, charpente, électricité, etc....) ce qui nécessite d'avoir quelques notions de ces métiers.

Le titulaire du C.A.P de couvreur est un ouvrier professionnel niveau II, relevant des conventions collectives des ouvriers du bâtiment.

“ Les ouvriers de ce niveau exécutent les travaux courants de leur spécialité, à partir de directives générales et sous contrôle ponctuel. Ils ont une certaine initiative dans le choix des moyens leur permettant d'accomplir ces travaux.

“ Ils possèdent les connaissances techniques de base de leur métier et une qualification qui leur permettent de respecter les règles professionnelles. Ils mettent en œuvre des connaissances acquises par la formation professionnelle, initiale ou continue, ou une expérience équivalente.

(classification nationale des ouvriers bâtiment - accord collectif national – septembre 1990 : niveau II – ouvriers professionnels)

3) – LES ÉVOLUTIONS DE LA PROFESSION

LE TRADITIONNEL EXISTE TOUJOURS. LES TECHNIQUES ET LES MATÉRIAUX ÉVOLUENT.

La couverture au sens général du terme est une activité qui évolue avec la pose de produits nouveaux et la mise en œuvre de matériaux relevant des dernières technologies. Les matériaux utilisés tels que l'ardoise, les tuiles, les métaux en feuilles ou en longues feuilles, les façonnés métalliques (zinguerie) continuent à faire largement appel à des savoir-faire traditionnels.

Le travail sur les toits offre au couvreur une grande autonomie dans la gestion personnalisée de la réalisation (après l'étude du chantier).

La diversité des bâtiments d'hier, d'aujourd'hui et de demain, les techniques de mise en œuvre et la confrontation des particularismes régionaux permettent au couvreur une rapide évolution de carrière, source d'enrichissement tant professionnel que culturel.

Les conditions d'intervention du couvreur ont évolué, de par :

- l'évolution des engins de levage et des échafaudages ;
- l'importance croissante de la démarche de prévention des risques professionnels dans les interventions et les normes de qualité ;
 - le développement des travaux d'entretien-réhabilitation des toitures et d'architectures innovantes ;
- l'évolution des toitures qui doivent non seulement permettre la mise hors d'eau des bâtiments mais aussi assurer une fonction d'isolation thermique, acoustique, d'éclairage et d'appareillage faisant appel à la domotique (fenêtre de toit) ;
 - la pose de matériaux de synthèse (étanchéité en membrane P.V.C, etc.....) ;
 - la protection de l'environnement (tri sélectif des déchets).

La diversité des ouvrages à réaliser et les techniques de mise en œuvre nécessitent un accroissement du niveau de compétences des salariés et des chefs d'entreprise.

4 – POURSUITES D'ÉTUDES.

En ce qui concerne la poursuite des études, il existe entre autres un diplôme de niveau V (mention complémentaire Zinguerie), un diplôme de niveau IV (le brevet professionnel Couvreur).